



[www.cra11.fr](http://www.cra11.fr)

Aragnoet, le 04/04/2021

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR DU  
COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE OCCITANIE  
DU 11 MARS 2021 (VISIO)**

**Président**

**François LAGARDE**

Méyabat  
65170 ARAGNOUET  
Tél : 06.61.62.24.69

[president@cra-occitanie.fr](mailto:president@cra-occitanie.fr)

**Secrétaire**

**Lionel LABASTE**

Tel: 06.71.85.86.19

[secetaire@cra-occitanie.fr](mailto:secetaire@cra-occitanie.fr)

**Trésorier**

Jean Ramon GIMENEZ

Tel: 06.08.64.67.14

[tresorier@cra-occitanie.fr](mailto:tresorier@cra-occitanie.fr)

Présents: ALAMY, BABI, BERTAUD, BRUS, CALONNE, GAZEAU, GIMENEZ, HINDSON, LABASTE, LAGARDE, NESPOULOUS, SARTRE, SZPIC, THOUZET, VACHER.

Excusé: DELGA.

Ordre du jour:

- 1) Présentation et validation du Bureau Directeur,
- 2) Mise en place des commissions,
- 3) Demandes de Liste 1,
- 4) Demande d'affiliation Luchon Air Club Moteur,
- 5) Questions diverses.

Le Président F LAGARDE ouvre la séance à 20H40, remercie les participants et excuse E DELGA retenu par ses obligations professionnelles.

**Présentation et la validation du Bureau Directeur du CRA11**

F LAGARDE propose au CD de valider le BD suivant:

- Président : François LAGARDE
- Secrétaire : Lionel LABASTE
- Trésorier : Jean Ramon GIMENEZ

Le Bureau Directeur est validé à la majorité.

F LAGARDE complète alors le BD avec les membres suivants:

- Vice Présidents: Christian CALONNE, Pierre SARTRE, Christian THOUZET
- Secrétaire général adjoint: Isis NESPOULOUS
- Trésorier adjoint: Philippe ALAMY

**Mise en place des commissions**

Les commissions suivantes sont mises en place:

AÉROCLUBS: P Sartre, C Calonne, X Bertaud, D Vacher.

BIODIVERSITÉ: P Alamy

COMMUNICATION: L Labaste, P Alamy, JF Babi, F Brus, G Hindson

ETR: Membres du CD délégués: JF Babi, JR Gimenez

Animateur: C Chaix

FORMATION: L Labaste, J Szpic, D Gazeau, X Bertaud, JR Gimenez

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE RNA  
: W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE : 9499Z

*Siège social :*

34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538

Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUET

*Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE*

*BIC : SOGEFRPP*

HANDISPORT: P Sartre, J Szpic  
JEUNES / BIA / FILLES: L Labaste, I Nespoulous, X Bertaud

#### SÉCURITÉ:

CRPS: D Gazeau (Implantation REX FFA, suivi des REX et des CPS)  
Actions SV: G Hindson, D Vacher

Les membres des commissions (E Delga devra indiquer ses choix de participation) devront préparer pour la prochaine réunion du CD un plan d'action dans leur domaine d'activité qui s'inspirera des lignes directrices données par la FFA.

#### Demandes de Liste 1

F LAGARDE consulte le CD afin de savoir si le mode de décision consistant, hors réunion du CD, à solliciter les avis individuels de ses membres avant validation de sa part pouvait être validé.

Dans le cas où au moins un membre du CD émettrait des doutes sur une candidature, il est admis qu'une consultation plus fine du dossier serait mise en place et déléguée à un membre du CD. Le résultat de cette consultation serait alors communiqué au CD qui pourrait alors prendre sa décision, favorable ou défavorable, sur la candidature.

Cette pratique se rapproche de l'entretien CRA/ Postulant + Président qui se faisait en interne du CRA avant la fusion, comme le fait remarquer JR GIMENEZ.

Le CD approuve ce mode de décision.

F Lagarde informe le CD que les candidatures de MM RAMI (Montpellier Hérault) et SIAUVAUD (Bigorre) qu'il avait soumises à l'avis du CD ont été transmises à la FFA avec avis favorable.

Ces candidatures ont fait l'objet d'une extension du quota annuel rendu possible car en fin de période d'attribution et au vu de la situation nationale d'utilisation du quota annuel.

#### Demande d'affiliation Luchon Air Club Moteur

Un dossier ancien de demande d'affiliation par le Luchon Air Club Moteur nécessite une décision de la part du CD du CRA. La discussion est précédée d'une information par les membres de l'équipe précédente sur la genèse et le suivi de ce dossier dans le but d'informer les nouveaux élus, le dossier déposé ayant été incomplet, les compléments demandés difficiles à obtenir etc...

La discussion du CD s'engage et les points suivants sont mis en avant:

- une telle demande se doit d'être traitée sérieusement et avec rigueur,
- le CD s'interroge quant à une possible dissidence du club existant,
- Il est important d'éviter la multiplication des clubs dans des zones telles que celle du club demandeur,
- le remplacement de l'aéroclub en place (AC de Luchon) qui n'a pas émis de demande de désaffiliation auprès de la FFA n'est pas effective,
- les documents présentés dans le dossier ne montrent pas une pérennité suffisante,
- le dossier n'est pas pertinent dans le cadre fédéral, en particulier par rapport à une activité de formation qui n'est pas démontrée et qui n'existe pas pour le moment dans la réalité des documents fournis,
- un dossier de demande pourra être réexaminé quand le club aura fait la preuve d'une pérennité dans ses activités, tout particulièrement quand il présentera des résultats significatifs en termes d'activité, d'actions vers les jeunes, de formation et qu'il justifiera d'un acte de surveillance DTO de la DSAC sud.

A la suite de la discussion, le CD du CRA11 donne un avis défavorable à l'affiliation provisoire du Luchon Air Club Moteur.

**ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE RNA**

**: W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE : 9499Z**

*Siège social :*

**34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA**

**Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUET**

*Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE*

**IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538**

**BIC : SOGEFRPP**

## Questions diverses

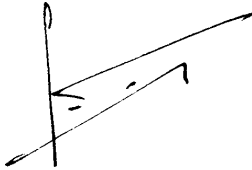
**L'AC de Lézignan** appelle à l'aide dans ses relations avec la mairie qui est le gestionnaire de la plate-forme. Dossier ancien déjà traité par le CD précédent, le CRA attend des informations de la FFA afin de savoir quel soutien pourrait être apporté à ce club.

**L'AC de Moissac Castelsarrasin** est en proie à des difficultés internes ainsi qu'avec le gestionnaire de la plate-forme. F BRUS expose au CD certains éléments de ces difficultés. Le CD se montrera attentif à la situation et pourra déléguer un des membres de la commission Aéroclubs pour examiner la situation et conseiller le président du club.

**X Bertaud** fait état de difficultés à venir à la suite de la publication par l'OSAC le 9 mars dernier d'un document sur la maintenance. Contact sera pris avec la commission matériel de la FFA sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Président



François LAGARDE.

Le secrétaire



Lionel LABASTE.

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 SOUS L'EGIDE DE LA FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE RNA  
: W313025756 – SIRET 827 530 411 00012 – APE : 9499Z

Siège social :  
34, avenue Jean-René Lagasse - 31130 BALMA IBAN : FR76 3000 3003 0600 0372 6202 538  
Courrier: Méyabat – 65170 ARAGNOUET

Compte Bancaire: SOCIETE GENERALE LABEGE TOULOUSE  
BIC : SOGEFRPP